

# ARRETE TEMPORAIRE



08/2026  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN

**Objet : Arrêté de circulation rue Constant Ragot – Réfection pavés - EUROVIA  
Réglementation de la circulation et du stationnement**

Le Maire de SAINT-AIGNAN,,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> partie,  
Vu la demande de l'entreprise EUROVIA représentée par M. Didier BONNIN en date du 06 janvier 2026,  
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité de tous et de prévenir tout incident ou accident lors des travaux de réfection des pavés de la chaussée Rue Constant Ragot.

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Afin d'assurer la sécurité de tous et prévenir tout accident ou incident, lors des travaux de réfection des pavés de la chaussée **Rue Constant Ragot**, la circulation et le stationnement seront interdits du **12 Janvier 2026 au 16 Janvier 2026**.

Route barrée et rues perpendiculaire barrées avec déviation par la rue Maurice Berteaux.

**ARTICLE 2** : Les prescriptions du présent arrêté seront portées à la connaissance du public par une signalisation appropriée, mise en place par l'entreprise demandeur.  
Un boitage sera réalisé en amont du chantier.

**ARTICLE 3** : Dans la mesure où l'avancement des travaux le permettra, la circulation pourra être rétablie sans préavis.

**ARTICLE 4** : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- La brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Le centre de Secours de SAINT-AIGNAN
- Monsieur le Chef du Centre de Secours des Trois Provinces
- Le SMIEEOM
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique de Saint-Aignan
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux
- La société EUROVIA

Fait à Saint-Aignan, le 12 Janvier 2026



Le Maire :

Eric CARNAT